

Mise en œuvre des MAEC forfaitaires en Bretagne

Point au 14/12/23

Valentin GERMAIN – Chargé de missions Région Bretagne

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



**L'Europe s'engage
en Bretagne** / Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

MAEC forfaitaires : cadre national (PSN)

- Nouveau dispositif en complémentarité avec les MAEC surfaciques et le soutien à la conversion AB (non cumulables)
- Accompagnement financier pour favoriser les transitions des exploitations vers des systèmes plus durables, en accompagnant les surcoûts et manques à gagner liés à un projet de transition (non basé sur des pratiques agricoles, tels que les MAEC surfaciques)

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne

Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

MAEC forfaitaires : cadre national (PSN)

- Accompagnement des transitions d'un point A vers un point B sur 5 années. L'état initial et l'état d'arrivée sont définis grâce à la réalisation d'un diagnostic agro-écologique de l'exploitation
 1. Diagnostic initial : fixe des préconisations et un plan d'actions pour atteindre les objectifs
 2. Diagnostic final : évaluation de la progression et l'atteinte des résultats
- Obligation de moyens : tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques, 2 demi-journées de suivi
- Rémunération MAEC basée sur une obligation de résultats
- 18 000€ / 5 ans maximum soit 3600€/an*

*CF barème de paiement

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne

Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

MAEC forfaitaire phyto : cahier des charges

Entrée « Stratégie phytosanitaire »

Obligations de moyens :

- 2 diagnostics
- 1 plan d'actions
- enregistrement des pratiques

Résultats : 30% de réduction des IFT H et HH

Cahier des charges disponible sur :

[MAEC forfaitaire - Transition des pratiques - Stratégie phytosanitaire · Région Bretagne](#)

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne

Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

MAEC forfaitaire phyto : cahier des charges

Déclaration des engagements	1er avril-15 mai
Date d'engagement	15-mai
Zonage	Ouverture sur toute la Bretagne
Cumul	Pas de cumul avec la CAB ni les MAEC surfaciques systèmes
Diagnostic initial	Construction d'un diagnostic sur la base du conseil stratégique phyto Financement du diagnostic compris dans le forfait, même si déjà financé auparavant
méthode calcul IFT	Calculette MASA https://agriculture.gouv.fr/indicateur-de-frequence-de-traitements-phytosanitaires-ift
Plan d'action (PSN)	Un plan d'action (non contractuel) doit être établi en même temps que le diagnostic initial
Diagnostic final (PSN)	Il prendra la même forme que le diagnostic initial
Enregistrement des pratiques du plan d'actions (PSN)	Via le registre phyto
Autres obligations	Transmission de l'IFT annuellement à l'AG, et paiement annuel
Articulation avec les autres dispositifs	Articulation aide aux investissements : oui (Contrats de Transition Agroécologiques) Articulation possible avec les groupes Ecophyto
Régime de sanction	Si non atteinte de la baisse de l'IFT, paiement partiel de l'ensemble de la MAEC

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne



Région
BRETAGNE

Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

MAEC forfaitaire phyto : cahier des charges

Basé sur les éléments du Conseil Stratégique Phyto

Diagnostic réalisé par [structure agréée CSP](#)

Diagnostic

- Contexte de l'entreprise et système d'exploitation
- Parcellaire, système de culture actuel
- Enjeux sanitaires majeurs, mesures de protection intégrée des cultures mises en œuvre actuellement
- Bilan de l'utilisation des produits phytosanitaires, marges de progrès identifiées par rapport aux pratiques actuelles
- Identification des enjeux environnementaux et liés à la santé
- Moyenne (IFT n-3 / n-2 / n-1) Herbicides et Hors Herbicides = $IFT_{\text{initial H}}$ et $IFT_{\text{initial HH}}$

Plan d'actions

- Recommandations définies en concertation avec l'agriculteur
- Leviers répondant aux risques liés aux bioagresseurs
- Leviers répondant à des risques environnementaux ou liés à la santé
- Plan d'accompagnement (formation, groupes, etc.)
- Calendrier

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne

Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

Exemple pour la campagne 2023

IFT de l'exploitation	Modalités de calcul	Exemple pour un engagement en 2023
IFT initial (année 0)	Moyenne des IFT des années n-1, n-2 et n-3	Moyenne des IFT des années 2022, 2021 et 2020
IFT final (année 5)	Moyenne des IFT des années n+5, n+4 et n+3	Moyenne des IFT des années 2027, 2026 et 2025

IFT de l'exploitation	Modalités de calcul	Exemple pour un engagement en 2023
IFT initial (année 0)	Moyenne des IFT des années n-1, n-2 et n-3	Moyenne des IFT des années 2022, 2021 et 2020
IFT années 1 à 4		IFT 2023 IFT 2024 IFT 2025 IFT 2026
IFT final (année 5)	Moyenne des IFT des années n+5, n+4 et n+3	Moyenne des IFT des années 2027, 2026 et 2025

Validation engagement annuel avec transmission des IFT pour demande de paiement.

Régulation paiement faite avec bilan (atteinte des objectifs) en 5^e année.

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage en Bretagne / Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales

BAREME DE SANCTIONS ET DE REDUCTION DE L'AIDE

A/ Réduire l'IFT herbicides de mon exploitation d'au moins 30% en 5 ans (IFT herbicides année 5 < 70% de l'IFT herbicides année 0) :

Niveau d'atteinte de l'objectif	Baisse de l'IFT correspondante	Sanction	Montant de subvention recalculé
Inférieur à 60 %	18 %	Déchéance totale de l'aide	0 €
Compris entre 60 % et 80 %	De 18 à 24 %	Déchéance de 50 % de l'aide	4 500 €
Compris entre 80 % et 100 %	De 24 à 30 %	Recalcul de l'aide au prorata du résultat obtenu	De 7 200 € à 9 000€
Supérieur à 100 %	>= 30 %		9 000 €

B/ Réduire l'IFT hors herbicides de mon exploitation d'au moins 30% en 5 ans (IFT hors herbicides année 5 < 70% de l'IFT hors herbicides année 0) :

Niveau d'atteinte de l'objectif	Baisse de l'IFT correspondante	Sanction	Montant de subvention recalculé
Inférieur à 60 %	18 %	Déchéance totale de l'aide	0 €
Compris entre 60 % et 80 %	De 18 à 24 %	Déchéance de 50 % de l'aide	4 500 €
Compris entre 80 % et 100 %	De 24 à 30 %	Recalcul de l'aide au prorata du résultat obtenu	De 7 200 € à 9 000 €
Supérieur à 100 %	>= 30 %		9 000 €

IN EUROPEENNE
NIEZH EUROPA

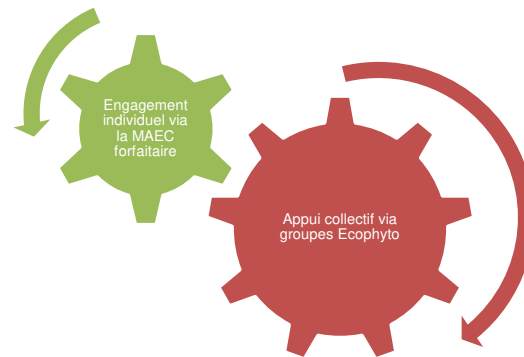


L'Europe s'engage
en Bretagne

Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

MAEC forfaitaire phyto : mise en œuvre territoriale

- Objectif individuel de réduction rend possible l'ouverture pour toutes les filières
- Articulation avec MAEC systèmes, pas le même public
- Lien groupes Ecophyto



- Reconnu dans le Contrat de Transition AgroEcologique (AGRI INVEST)
→ 50 points = maximum sur thématique EAU

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne

Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

Merci de votre attention

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



**L'Europe s'engage
en Bretagne** / Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

MAEC forfaitaire phyto : mise en œuvre territoriale

Objectif : 30% de réduction des IFT H et HH (en 5 ans)

Est-ce atteignable ?

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA

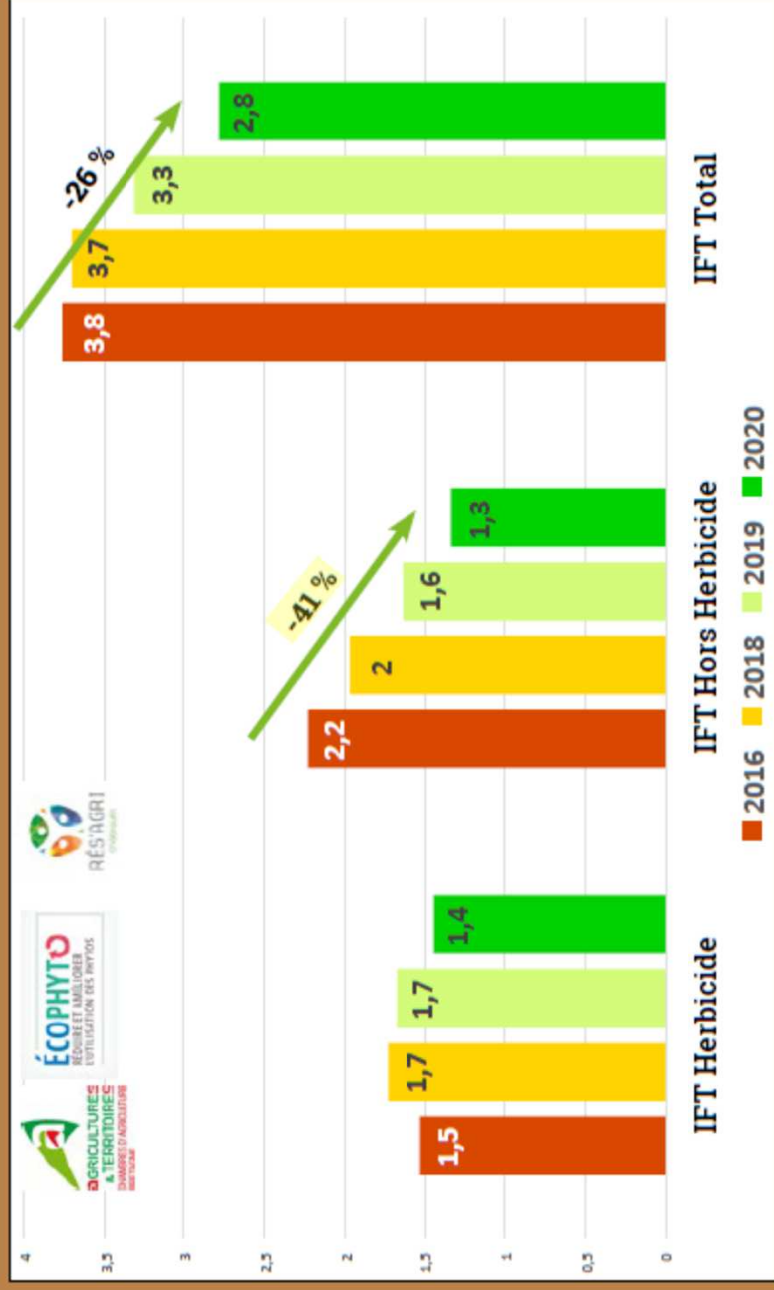


**L'Europe s'engage
en Bretagne** / Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

BAISSE DE 26 % DE L'IFT TOTAL MOYEN DU GROUPE

Si les Indicateurs de Fréquence de traitement (IFT) herbicides ont peu bougé, les IFT hors herbicide (traitement semences + fongicides + insecticides + anti-limaces) ont diminué régulièrement, pour atteindre une baisse de 41 % en moyenne, pour les 10 exploitations du groupe présentes de 2016 à 2020. Ces IFT ont été calculés sur la SAU de l'exploitation moins la surface en prairies permanentes. À noter que les IFT des cultures de légumes industrie (flageolets, haricots verts, pois de conserve) ont également diminué chez les producteurs qui en cultivent : le raisonnement des interventions sur céréales a sans doute fait évoluer la conduite d'autres cultures, sur lesquelles le groupe a peu travaillé

Moyenne des IFT des 10 exploitations présentes de 2016 à 2020
Groupe cultures / 30 000 - Pays de Châteaulin



« Nous sommes 17 adhérents "Rés'Agri - Pays du roi Morvan", polyculteurs éleveurs en bovins lait ou viande, porc et en élevage mixte. Notre SAU moyenne est de 180 ha : 80 en herbe et 100 de cultures, céréales, maïs et colza principalement. Étant éleveurs, nous voulions mieux connaître les cultures pour gagner en autonomie, réduire les phytos, les coûts d'intrants, les charges de mécanisation...

Depuis trois ans, nous avons travaillé sur des actions agronomiques essentielles

comme choisir des variétés céréales plus résistantes aux maladies pour ne faire qu'un seul traitement (et l'impatte pour certaines), améliorer les interventions en interculture pour diminuer la pression des adventices, et prendre le temps de les identifier pour cibler nos interventions.

Nos réussites

Nous avons réduit de 38 % les interventions hors herbicides, sur les fongicides

principalement. Pour la partie herbicide, c'est une baisse de 26 %. Nous éprouvons la **satisfaction** d'avoir réussi une émul-tion saine. Aussi, nous repartons avec "Écophyto 30000". Un second groupe s'est monté avec pas mal de jeunes et aussi quelques-uns en bio. Nos différences sont une richesse ! Nous mettrons l'accent sur la gestion du salissement, le désherbage mécanique ou chimique étant notre dernier rempart. » ■



POUR ALLER PLUS LOIN

Écophyto - Les groupes 30000 en Bretagne

CONTACT :






Christelle Samson

christelle.samson@bretagne.chambagri.fr

Journée Ecophyto-Maturation du 4 octobre 2022

Evolution des IFT dans le réseau FERME

Evolution des IFT entre l'état initial et la moyenne triennale 2018-2019-2020
(en pourcentage et en valeur absolue – hors biocontrôle) :

-  Maraîchage [159] : -33% 3,5 → 2,3
-  Horticulture [52] : -38% 6 → 3,7
-  Cultures tropicales [57] : -43% 6,6 → 3,8
-  Viticulture [415] : -24% 10,4 → 7,9
-  Arboriculture [145] : -35% 15,3 → 10
-  GCPE [774] : -26% 2,6 → 1,9



Les innovations et les leviers à renforcer, le point de vue du réseau DEPHY



Hors-ligne